

Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Préambule

C'est sur la base du plan directeur du Musée d'art et d'histoire de février 1999, ainsi qu'à la faveur d'un crédit d'attribution de préétudes de 230 000.00 francs, voté par votre conseil le 10 février 1998, que le service d'architecture a lancé une procédure sélective à 2 tours pour l'octroi du mandat d'architecte.

Cette procédure s'est tenue entre octobre 1998 et novembre 1999. Au premier tour, 34 candidats ont proposé leurs services. Le comité d'experts en a retenu 5, à qui il a été demandé une esquisse de projet d'interprétation du plan directeur ainsi qu'une proposition de mode de calcul d'honoraires. Au terme de ses délibérations, le comité d'experts désignait les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel.

Les études ont débuté aussitôt et abouti en mai 2001 sur un avant-projet de rénovation et d'agrandissement avec estimation à plus ou moins 25%.

En mai 2002, le Conseil administratif a décidé de suspendre le projet et, en décembre 2003, de déposer un crédit d'études pour des travaux prioritaires à exécuter en 2 étapes, qui tiennent compte du degré d'urgence.

Le 17 mai 2004, le Conseil municipal acceptait la motion M-405 de la commission des arts et de la culture intitulée « rénovation du Musée d'art et d'histoire », demandant au Conseil administratif « de lui proposer un crédit d'études en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment ».

La reprise de l'avant-projet de 2001 pour l'adapter à ce changement de cap (rénovation simple estimée à 30 000 000.00 de francs \pm 25%) a été menée en 2004. Cette version a été présentée à une délégation du Conseil administratif en mai 2005, lequel chargeait le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de préparer un crédit d'études pour la fin de l'année.

En début d'année 2006, le Département des affaires culturelles a été approché par des personnes prêtes à entreprendre des démarches auprès des structures privées au moyen d'une fondation privée à créer pour financer la réalisation du projet « Nouvel » à hauteur de 40 000 000.00 de francs. Le Conseil administratif a donc décidé, lors de ses séances des 5 et 26 avril 2006, de charger le service d'architecture de préparer la présente demande de crédit d'études pour le projet de 2001 des architectes Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel, et de mettre sur pied une consultation des instances et associations compétentes et représentatives en matière de sauvegarde du patrimoine.

Au cas où les 40 000 000.00 de francs ne peuvent être réunis dans un délai de 18 mois à partir de la constitution de la fondation, votre Conseil sera saisi d'une demande de crédit d'études portant sur la seule rénovation du musée existant.

Exposé des motifs

Le plan directeur définit ainsi les objectifs du développement du Musée dans la perspective de son centième anniversaire en 2010 :

- reconsidérer la place du grand musée et renforcer son rôle dans l'économie des musées genevois, publics ou privés;
- réhabiliter le bel exemple d'architecture « beaux-arts » qu'il constitue et le mettre en valeur à l'intérieur comme à l'extérieur;
- maîtriser l'extension des surfaces d'exposition rendue possible par le transfert des bureaux et des ateliers dans le « Bâtiment des casemates »;
- retrouver une adéquation entre espaces et collections;
- tenir compte de l'accroissement des collections par des dons, legs et acquisitions,
- tenir compte des besoins des expositions temporaires;
- tenir compte des nouvelles attentes du public sur le plan du confort visuel, du confort physique et de l'intérêt de la visite dans un grand musée;
- développer les possibilités et les moyens de sensibiliser le public de tout âge aux œuvres et aux collections
- créer à Genève un pôle d'attrait culturel et artistique.

La transformation du « Bâtiment des casemates » et le déménagement de l'administration, de la direction, de la conservation des 3 départements et des ateliers de restauration permettent de mettre à l'étude la réalisation du plan directeur.

Dans le rapport qui accompagnait le dossier des lauréats, l'architecte Jean Nouvel s'exprimait ainsi sur les choix architecturaux qui avaient guidé l'esquisse rendue :

« Le Musée d'art et d'histoire de Genève est le plus beau bâtiment « beaux-arts » de la ville. C'est un témoin. Son architecte Camoletti avait pour ambition de lui donner un statut urbain plus prestigieux, avec un grand jardin en terrasse qui ouvrait une large perspective. Le Musée d'art et d'histoire abrite des collections qui témoignent d'un temps révolu... Des photographies montrent l'accord qui existait entre le contenu et le bâtiment. La cour intérieure n'est pas conçue pour être vécue, l'architecture de ses façades intérieures en témoigne, la composition n'est pas aussi maîtrisée que celle des façades principales.

Le Musée d'art et d'histoire n'est plus adapté à ce qu'on peut attendre d'un musée aujourd'hui. Il manque d'attractivité, principalement parce qu'il a perdu ce charme proustien du temps perdu et qu'il n'a pas conquis les aménagements complémentaires qui font l'efficacité et la séduction des grands musées modernes.

Ce constat établi, que pouvons-nous faire ? Cinq actions :

1. *Montrer la beauté de l'architecture beaux-arts du XIX^{ème} siècle. C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sols. Soyons fiers de lui !*
2. *Conquérir un statut urbain en relation avec l'ambition de son créateur. Ce qui veut dire changer la relation au parc. On profitera de cette nécessité pour créer, en transition avec le parc, un signe de modernité, lieu d'information, signal, vente de billets, de livres, de merchandising artistique. Ce pavillon fait que le musée s'approprie le parc et le parc le musée.*
3. *Cultiver le contraste entre ce premier lieu d'accueil et l'accueil dans le musée lui-même. La grande surprise sera de restituer l'esprit de l'aménagement initial dans ses meubles, son vestiaire, ses lumières, ses tentures, sa scénographie sur l'histoire comme si le temps s'était arrêté, comme si, à la fin du XIX^{ème} siècle nous entrions dans ce lieu pimpant et neuf. Ce travail sera fait aussi dans les très belles salles de peinture avec leur éclairage zénithal. Travail sur la vérité historique, sur le décalage du temps : mais pas de nostalgie affichée, pas de patine et pas d'élevage de poussière. Refait comme au premier jour !*

4. *Cultiver un deuxième contraste avec le nouveau cœur du bâtiment témoin de la culture et de l'architecture du début du nouveau siècle, acier et verre – tension et transparence – espace libéré qui découpe les façades de la cour intérieure pour leur donner plus de qualité et mieux les révéler, et qui établit un dialogue entre le XXI^{ème} siècle et le XIX^{ème} siècle, accentuation de la conscience du temps passé. Les salles sont grandes et lumineuses, idéales pour aménager en toute liberté des expositions temporaires. Au-dessus des toits actuels : un belvédère terrasse et une cafétéria restaurant panoramique aussi « immatériels » que possible.*
5. *Faire de l'émergence lumineuse de cette architecture centrale un signe mystérieux. Le nouveau pôle aussi révélé par son programme et son expression devient attracteur. Le Musée d'art et d'histoire redevient un lieu du Genève moderne.*

Cette ordonnance peut être appliquée en une ou plusieurs fois, mais pour être efficace les cinq traitements sont indispensables. »

En collaboration étroite avec les responsables du musée, ces prémisses ont guidé la mise en place d'un véritable programme de réaménagement du bâtiment, lequel a permis la mise au point de l'avant-projet.

La construction neuve dans la cour, qui sera excavée, offrira donc quelque 3 800 mètres carrés supplémentaires répartis sur 5 niveaux. Ils accueilleront respectivement une salle d'exposition permanente au niveau le plus bas, 2 salles d'expositions temporaires, un forum destiné à des manifestations, vernissages et autres événements publics ainsi qu'un restaurant avec terrasse panoramique au-dessus des toitures.

Dans le bâtiment existant, les locaux seront entièrement revus. La nouvelle muséographie s'articulera suivant 2 axes bien distincts : soit une restitution de l'ambiance d'origine visant à créer un fort contraste avec les nouveaux espaces dans la cour, soit une présentation contemporaine des objets dans les volumes récupérés après le déménagement de l'administration et des ateliers et ceux récupérés sur les zones d'entreposage. Il est en outre prévu de créer de nouvelles salles en excavant le corps principal, sous le passage à voitures actuel.

Sur le plan urbain, le signe de modernité dont parle Jean Nouvel ci-dessus sera concrétisé par un pavillon en verre devant l'entrée principale dans la promenade de l'Observatoire, transformant ainsi une partie de la rue Charles Galland en une sorte de parvis.

Autre expression de la lisibilité urbaine du nouveau musée, la terrasse panoramique : point de vue privilégié sur la ville, le lac, les montagnes, seul point de vue de toute la rive gauche qui sera facilement accessible au public.

Sur le plan technique, depuis sa construction en 1910, le Musée d'art et d'histoire a vécu plusieurs modifications de ses installations. Au fur et à mesure de l'évolution des normes de protection des biens et des personnes ainsi que des évolutions technologiques, de nouveaux équipements ont été intégrés.

Afin de garantir la continuité des expositions, ces transformations se sont réalisées par étapes, étalées sur de longues périodes, sans couvrir forcément la totalité du site.

Nous nous retrouvons actuellement avec des installations hybrides, d'âges et de technologies différents.

Le système de climatisation ne fonctionne plus, l'humidification du bâtiment et la ventilation des locaux, notamment, sont inopérantes. Les portes de l'entrée principale sont la source de courants d'air, les fenêtres ne sont plus étanches, les stores de protection des verrières du Département des beaux-arts ne fonctionnent plus.

Ces défaillances provoquent des conditions climatiques qui mettent sérieusement en péril les œuvres et les objets exposés. Ni l'humidité, ni la température du bâtiment ne sont actuellement contrôlables.

En hiver, le taux d'humidité, qui devrait se situer selon les normes de l'ICOM (Conseil international des musées) autour de 50%, descend régulièrement au-dessous de 25% ce qui produit un effet catastrophique sur la conservation des œuvres.

En été, les températures, notamment au Département des beaux-arts, dépassent régulièrement les 35° et contraignent à la fermeture des salles d'exposition.

Cette situation climatique a pour conséquence une consommation énergétique très élevée. Rappelons que les normes de température définies par l'ICOM se situent dans une moyenne régulière de 20°.

En matière de sécurité, les centraux anti-intrusion et de détection incendie ont été remplacés en 2004, sur la base d'un nouveau concept. Un complément sera nécessaire pour répondre aux besoins des nouvelles surfaces d'exposition.

Quant à l'état général du bâtiment, il peut être qualifié de précaire.

A l'extérieur, les façades sont noirâtres, les grilles de protection qui entourent le bâtiment sont rouillées, et les sculptures qui ornent les façades sont dans un état fragile, menaçant même les piétons.

A l'intérieur, le plâtre de certains plafonds tombe, sur les murs et le plafond du grand escalier la peinture s'écaille, privant cet espace emblématique de toute sa splendeur.

De manière générale, les revêtements des murs et des plafonds de nombreuses salles d'exposition, tels que tentures ou peintures, ainsi que certains sols sont très défraîchis.

Pour ces raisons, une opération d'envergure doit être envisagée. Il est nécessaire que les autorités municipales statuent dans des délais raisonnables sur la demande de crédit.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération, évalué sur la base d'un avant-projet (marge d'approximation : ± 25%), est estimé à 80 000 000.00 de francs TTC. Il se décompose comme suit :

• Travaux (CFC 1 à 9)	71 400 000.00
• Dépenses du musée (déménagement, location des dépôts provisoires, etc...)	1 300 000.00
• Prestations du maître de l'ouvrage	3 900 000.00
• Intérêts intercalaires	2 600 000.00
• Fonds d'art contemporain	800 000.00
Total TTC	<u>80 000 000.00</u>

Coût de l'étude

V Frais secondaires :	400 000.00
V.0 Frais secondaires généraux, relevés sondages, reproduction de documents, information et communication	400 000.00
W Honoraires études (autorisation et devis général)	3 215 000.00
W.2 Honoraires ouvrages	
Honoraires d'architectes	2 230 000.00
Honoraires d'ingénieurs civils	290 000.00
Honoraires d'ingénieurs CVSE	450 000.00
Honoraires spécialistes	165 000.00
Divers et imprévus	80 000.00
V-W Coût total du crédit d'étude	3 615 000.00
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7.6%) appliquée sur les positions V-W = 274 740.00, admis à	275 000.00
V-Z Coût total du crédit d'étude TTC	3 890 000.00

A déduire :

Crédit de préétudes, selon la proposition n° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998 (PFI 042.009.06)	-230 000.00
---	-------------

Part du crédit de 200 000.00 francs de préétudes et d'études de la proposition n° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998 (PFI 042.018.02) – attribution du Conseil administratif du 18 août 2004	-60 000.00
---	------------

Total du crédit d'étude demandé	3 600 000.00
--	---------------------

Programme financier d'investissements

Cet objet est prévu sous le n° 042.009.08 du plan financier d'investissements PFI 2004-2015, pour un montant de 18 200 000.00 francs ainsi que sous le n° 042.009.07 du même PFI, pour des études, pour un montant de 1 800 000.00 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation la charge financière annuelle sur 3 890 000.00 francs, comprenant les intérêts au taux de 3 %, et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 849 400.00 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le service d'architecture. Le service bénéficiaire est Les Musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le(s) projet(s) d'arrêté(s) ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

PROJET D'ARRETE

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000.00 francs, destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles Galland 2, sur la parcelle n° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000.00 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000.00 francs du crédit de préétudes voté le 10 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000.00 francs de la part du crédit de préétudes de 200 000.00 francs de la proposition n° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998, sous la rubrique n° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000.00 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.